

Assemblée générale 2007 : rapport du groupe de travail

« Gouvernance »

Afin de préparer des propositions pour revoir les modalités de gouvernance de notre association, le groupe gouvernance a élaboré un questionnaire en ligne adressé à des représentants des sections et de quelques membres actifs de l'association. Il s'agissait d'un sondage en vue d'éclairer les propositions à soumettre à l'assemblée et en aucun cas d'une enquête se voulant représentative de l'opinion des membres. Dix sept personnes ont répondu représentant la Belgique, le Canada et la Suisse. Ci-dessous les positions majoritaires sont présentées brièvement. Celles-ci motivent directement les positions proposées à l'assemblée. Le rapport complet est disponible sur demande.

1. Type d'organisation de l'AIPU

La forme d'organisation décentralisée actuelle devrait être conservée afin de tenir compte des spécificités nationales et régionales tout en préservant une solidarité internationale. Cependant, certaines actions du CAI devraient être plus affirmées pour prendre en charge les actions communes et visibles de l'association (revue, site, congrès, ..).

2. Structure et missions du CAI

Le CAI devrait mieux représenter par sa composition les différentes sections officielles de l'AIPU : Belgique, Canada, France, Maroc, Suisse. Des tâches spécifiques devraient être confiées comme : assurer la ligne éditoriale et le financement de la revue, créer et maintenir un site web dynamique, assurer la qualité des congrès scientifiques, harmoniser les coûts d'inscription, susciter l'organisation de formations ou de congrès régionaux.

3. Fonctionnement du CAI

Pour assurer ses tâches, le secrétariat international devrait être soutenu par une personne rémunérée.

4. Organisation des congrès internationaux

Les congrès devraient être organisés tous les deux ans. Dans l'intervalle, des universités d'été ou des congrès régionaux pourraient être organisés.

5. Outils de communication

Les outils de communication privilégiés de l'AIPU sont une revue scientifique en ligne et un site web dynamique.

6. Relations avec les organismes internationaux

L'AIPU devrait établir des relations formelles avec d'autres instances internationales (AUF, UNESCO,..) afin notamment d'obtenir plus de moyens.

SUR CETTE BASE, LES PROPOSITIONS SUIVANTES SONT PROPOSEES A L'ASSEMBLEE

1. Le CAI se compose d'une ou d'un président, d'une ou d'un vice-président, d'une ou d'un secrétaire général, d'une ou d'un trésorier et d'une ou d'un représentant par section officielle actuellement : Belgique, Canada, France, Maroc, Suisse.
2. Les membres du CAI se voient confier des responsabilités particulières : site web, congrès, formations, revue, relations internationales, financement.
3. Le secrétaire général est assisté d'une ou d'un secrétaire rémunéré.
4. L'AIPU organise un congrès scientifique international tous les deux ans. Dans l'intervalle, les sections locales officielles ont la possibilité de proposer des événements, par exemple des universités d'été ou des congrès régionaux.
5. Les outils de communication privilégiés de l'AIPU sont un site web et une revue scientifique en ligne.
6. L'AIPU établit des relations avec des organismes internationaux.